

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 18h00, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en présentiel en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le 12 décembre 2024.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M^{me} DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M^{me} PERRONIN Maryse - M^{me} HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M^{me} ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M^{me} JEAN Pascale - M. BOILOT Cédric - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique

Étaient absents – excusés :

M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M. JEROME Christian) - M^{me} SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique) - M. AUZEL Jonathan (procuration donnée à M. JOUHET Christian)

Étaient absents :

M. RAVET Serge - M. PERESSE Sébastien - M^{me} ROCHE Valérie - M^{me} POUMEROL Caroline

M^{me} PERRONIN Maryse a été élue secrétaire de séance.

DCM 2024-05-64 : MARCHÉ DE SERVICE D'ASSURANCE STATUTAIRE

Il est rappelé que le contrat d'assurance concernant les risques statutaires arrivant à terme le 31 décembre 2024, une procédure ouverte a été engagée en vue d'assurer son renouvellement.

Après avoir rappelé que le contrat était conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2025 ;

Après avoir rendu compte du déroulement d'une telle procédure et après avis de la Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 17 décembre 2024, suite à l'analyse des deux offres reçues, effectuées par le cabinet « MG AUDIT ASSUR ».

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'offre indiquée ci-après :

CNP / WTW

Agents CNRACL : **Taux global : 7,38% de la masse salariale**

- Décès
- AT/MP : 0 jour
- CLM/CLD : 0 jour
- CMO : 30 jours
- MAT/PAT : 0 jour

Agents IRCANTEC : **Taux global : 1,50% de la masse salariale**

- Décès, AT/MP, CMG, MAT/PAT
- CMO : 30 jours

Suite à l'avis unanime de la CAO, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'attribuer le marché d'assurance des risques statutaires à CNP / WTW sur la base de l'offre détaillée ci-dessus.**
- **De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et notamment signer le marché de service correspondant.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony Palermo



Extrait du registre des délibération / DCM 2024-05-64